

# Commune de COLEMBERT

## Contrat de location de la salle polyvalente

### Le loueur :

Mairie de COLEMBERT  
1, route d'Alembon  
62142 COLEMBERT

Tél : 03.21.33.30.88

Secrétaire : Amélie BOURBIAUX

### Heures d'ouverture de la mairie :

le mardi de 14h00 à 17h00  
le mercredi de 9h00 à 12h00  
le vendredi de 16h30 à 18h30

### Le locataire :

déclare avoir pris connaissance des charges et conditions du règlement annexé à ce contrat et en accepte les termes.

### Il réserve :

La grande salle avec chaises et tables  
- la petite salle avec chaises et tables  
- les installations de cuisine  
- la totalité des installations avec chaises et tables

***Barrer la ou l(es) mention(s) inutile(s)***

### Période de location :

du  à 16 h 00  
au  à 10 h 00

### Montant de la location :

€

La location n'est effective qu'à réception d'un chèque d'acompte d'un montant de 25 % du total à l'ordre du Trésor Public.

Si la manifestation prévue n'a pas lieu, l'acompte ne sera pas remboursé, sauf si la salle est relouée.

### Montant de l'acompte :

Le solde  € est à verser à la fin de la location, lors de la remise des clés par le locataire, par chèque à l'ordre du Trésor Public ( à remettre à Madame DERTHE).

**Objet de la location :**

**Nombre approximatif :**

80

**Assurance :**

L'utilisateur s'engage à remettre une attestation d'assurance en responsabilité civile avant la manifestation.

**Le locataire s'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur.**

**Ménage :**

Le ménage est à la charge de l'utilisateur.

**Vaisselle :**

(voir Mme DERTHE - 03.21.83.53.27). Ci-joint la liste du matériel et conditions.

Etabli en deux exemplaires pour chacune des parties.

Fait à Colombert, le

Le Maire,

Le Locataire,

**Parrainage :**